MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction interdépartementale des routes Centre-Ouest

RN142

Rocade Est de Bourges
Dénivellation des carrefours des portes de Nevers et de Saint-Germain-du-Puy

Concertation

Réunion publique - Bourges - Mardi 12 mars

Sommaire

1

La concertation préalable

2

Les carrefours et leur fonctionnement actuel

3

Les enjeux de la concertation

4

Le projet soumis à la concertation

LA CONCERTATION PRÉALABLE

La concertation préalable

Repères réglementaires sur la procédure de participation

L'État représenté par la Direction Interdépartementale des Routes Centre-Ouest a souhaité une concertation préalable volontaire sans garant et a donc publié le 6 septembre 2023 une déclaration d'intention (Article L121-18 du code de l'Environnement). Les modalités de la présente concertation préalable sont prévues par l'Article L121-16 du code de l'Environnement.

Article L122-1 du code de l'Environnement

Les projets qui, par leur nature, leur dimension ou leur localisation, sont susceptibles d'avoir des incidences notables sur l'environnement ou la santé humaine font l'objet d'une évaluation environnementale en fonction de critères et de seuils définis par voie réglementaire.

Article L121-16 du code de l'Environnement - Version en vigueur depuis le 12 août 2018

La concertation préalable associe le public à l'élaboration d'un projet, plan ou programme dans les conditions définies par la présente section. La concertation préalable est d'une durée minimale de quinze jours et d'une durée maximale de trois mois. Quinze jours avant le début de la concertation, le public est informé des modalités et de la durée de la concertation par voie dématérialisée et par voie d'affichage sur le ou les lieux concernés par la concertation ainsi que, selon l'importance et la nature du projet, par voie de publication locale. Le bilan de cette concertation est rendu public. Le maître d'ouvrage ou la personne publique responsable indique les mesures qu'il juge nécessaire de mettre en place pour répondre aux enseignements qu'il tire de la concertation.

La concertation préalable

Les objectifs de la concertation

Le but de la concertation préalable est de favoriser le dialogue entre les acteurs institutionnels et le public sur les enjeux stratégiques et opérationnels du projet, ainsi que sur les impacts socio-économiques et environnementaux.

La concertation porte sur :

- L'opportunité d'une dénivellation des carrefours des portes de Nevers et de Saint-Germain-du-Puy, en particulier faut-il déniveler les 2 carrefours, ou 1 seul et lequel, ou alors ne rien faire compte tenu des enjeux environnementaux et des évolutions des modes de déplacements futurs ;
- Les principales caractéristiques du projet et les principaux enjeux ;
- Les modalités de réalisation ;
- Les éventuels aménagements complémentaires.

La concertation préalable s'appuie sur les études d'opportunité de phase 1 finalisées en septembre 2023.

La concertation préalable

Une concertation encadrée par une charte

la « Charte de participation du public », éditée par le Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion du Territoire met en avant les principes et valeurs présidant au bon déroulement des concertations.

La concertation doit obéir à un certain nombre de principes, notamment :

- Donner au public une information complète, transparente, intelligible et sincère. Pendant la concertation, le maître d'ouvrage doit s'assurer en permanence que le public a accès à l'information nécessaire et qu'il peut faire des observations et des propositions argumentées.
- Expliquer les marges de manœuvre de la concertation, c'est-à-dire ce qui est susceptible d'évoluer dans le programme en fonction des observations issues de la concertation.
- Traiter les différentes contributions de manière équivalente : chaque intervenant, quel que soit son degré d'expertise, doit voir sa contribution prise en considération et bénéficier d'une réponse argumentée.

La concertation préalable

L’arrêté préfectoral

Les modalités de la concertation préalable ont été arrêtées par le Préfet du Cher (par délégation de la Préfète de la Région Centre-Val de Loire), par un arrêté disponible sur le site internet du projet : https://mtect.fr/439

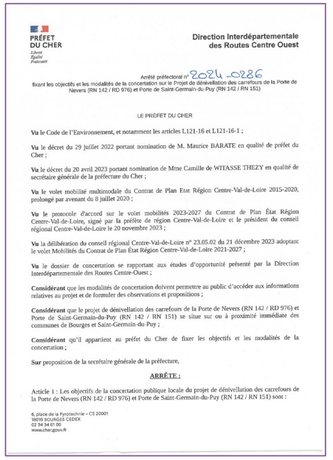

PRÉFET DU CHER
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction Interdépartementale des Routes Centre Ouest

Arrêté préfectoral n° 2024-0286

fixant les objectifs et les modalités de la concertation sur le Projet de dénivellation des carrefours de la Porte de Nevers (RN 142 / RD 976) et Porte de Saint-Germain-du-Puy (RN 142 / RN 151)

LE PRÉFET DU CHER

Vu le Code de l'Environnement, et notamment les articles L.121-16 et L.121-16-1 ;

Vu le décret du 29 juillet 2022 portant nomination de M. Maurice BARATE en qualité de préfet du Cher ;

Vu le décret du 20 avril 2023 portant nomination de Mme Camille de WITASSE THEZY en qualité de secrétaire générale de la préfecture du Cher ;

Vu le volet mobilité multimodale du Contrat de Plan Etat Région Centre-Val-de-Loire 2015-2020, prolongé par avenant du 8 juillet 2020 ;

Vu le protocole d'accord sur le volet mobilités 2023-2027 du Contrat de Plan État Région Centre-Val-de-Loire, signé par la préfète de région Centre-Val-de-Loire et le président du conseil régional Centre-Val-de-Loire le 20 novembre 2023 ;

Vu la délibération du conseil régional Centre-Val-de-Loire n° 23.05.02 du 21 décembre 2023 adoptant le volet Mobilités du Contrat de Plan État Région Centre-Val-de-Loire 2021-2027 ;

Vu le dossier de concertation se rapportant aux études d'opportunité présenté par la Direction Interdépartementale des Routes Centre-Ouest ;

Considérant que les modalités de concertation doivent permettre au public d'accéder aux informations relatives au projet et de formuler des observations et propositions ;

Considérant que le projet de dénivellation des carrefours de la Porte de Nevers (RN 142 / RD 976) et Porte de Saint-Germain-du-Puy (RN 142 / RN 151) se situe sur ou à proximité immédiate des communes de Bourges et Saint-Germain-du-Puy ;

Considérant qu'il appartient au préfet du Cher de fixer les objectifs et les modalités de la concertation ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture,

ARRÊTE :

Article 1 : Les objectifs de la concertation publique locale du projet de dénivellation des carrefours de la Porte de Nevers (RN 142 / RD 976) et Porte de Saint-Germain-du-Puy (RN 142 / RN 151) sont :

6, place de la Pyrotechnie – CS 20001
18019 BOURGES CEDEX
02 34 34 01 00
www.cher.gouv.fr

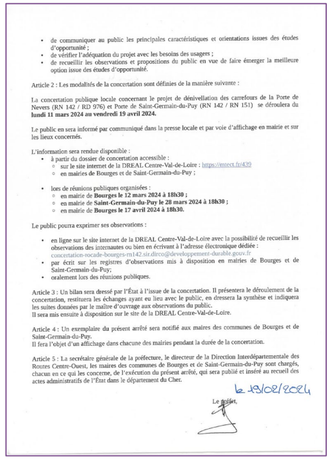

- de communiquer au public les principales caractéristiques et orientations issues des études d'opportunité ;
- de vérifier l'adéquation du projet avec les besoins des usagers ;
- de recueillir les observations et propositions du public en vue de faire émerger la meilleure option issue des études d'opportunité.

Article 2 : Les modalités de la concertation sont définies de la manière suivante :

La concertation publique locale concernant le projet de dénivellation des carrefours de la Porte de Nevers (RN 142 / RD 976) et Porte de Saint-Germain-du-Puy (RN 142 / RN 151) se déroulera du **lundi 11 mars 2024 au vendredi 19 avril 2024.**

Le public en sera informé par communiqué dans la presse locale et par voie d'affichage en mairie et sur les lieux concernés.

L'information sera rendue disponible :

- à partir du dossier de concertation accessible :
  - sur le site internet de la DREAL Centre-Val-de-Loire : https://mtect.fr/439
  - en mairies de Bourges et de Saint-Germain-du-Puy ;
- lors de réunions publiques organisées :
  - en mairie de **Bourges le 12 mars 2024 à 18h30 ;**
  - en mairie de **Saint-Germain-du-Puy le 28 mars 2024 à 18h30 ;**
  - en mairie de **Bourges le 17 avril 2024 à 18h30.**

Le public pourra exprimer ses observations :

- en ligne sur le site internet de la DREAL Centre-Val-de-Loire avec la possibilité de recueillir les observations des internautes ou bien en écrivant à l'adresse électronique dédiée : concertation-vocale-bourges-rn142-rd.dirco@developpement-durable.gouv.fr
- par écrit sur les registres d'observations mis à disposition en mairies de Bourges et de Saint-Germain-du-Puy;
- oralement lors des réunions publiques.

Article 3 : Un bilan sera dressé par l'État à l'issue de la concertation. Il présentera le déroulement de la concertation, restituera les échanges ayant eu lieu avec le public, en dressera la synthèse et indiquera les suites données par le maître d'ouvrage aux observations du public.
Il sera mis ensuite à disposition sur le site de la DREAL Centre-Val-de-Loire.

Article 4 : Un exemplaire du présent arrêté sera notifié aux maires des communes de Bourges et de Saint-Germain-du-Puy.
Il fera l'objet d'un affichage dans chacune des mairies pendant la durée de la concertation.

Article 5 : La secrétaire générale de la préfecture, le directeur de la Direction Interdépartementale des Routes Centre-Ouest, les maires des communes de Bourges et de Saint-Germain-du-Puy sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié et inséré au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département du Cher.

Le 19/04/2024

Le Préfet

Le temps de la concertation préalable

Près de chez vous

1) Mise à disposition du public du présent dossier, d'une plaquette d'information, d’une exposition et d'un registre destiné à recueillir les observations éventuelles, consultable en Mairie aux horaires d’ouverture

2) Large diffusion d’un dépliant d'information et de présentation du projet qui assure une présentation générale de l’opération ainsi que les modalités de la concertation.

3) Tenue de 3 réunions publiques

À tout moment, en ligne

https://mtect.fr/439

2

LES CARREFOURS ET LEUR FONCTIONNEMENT ACTUEL

La rocade de Bourges

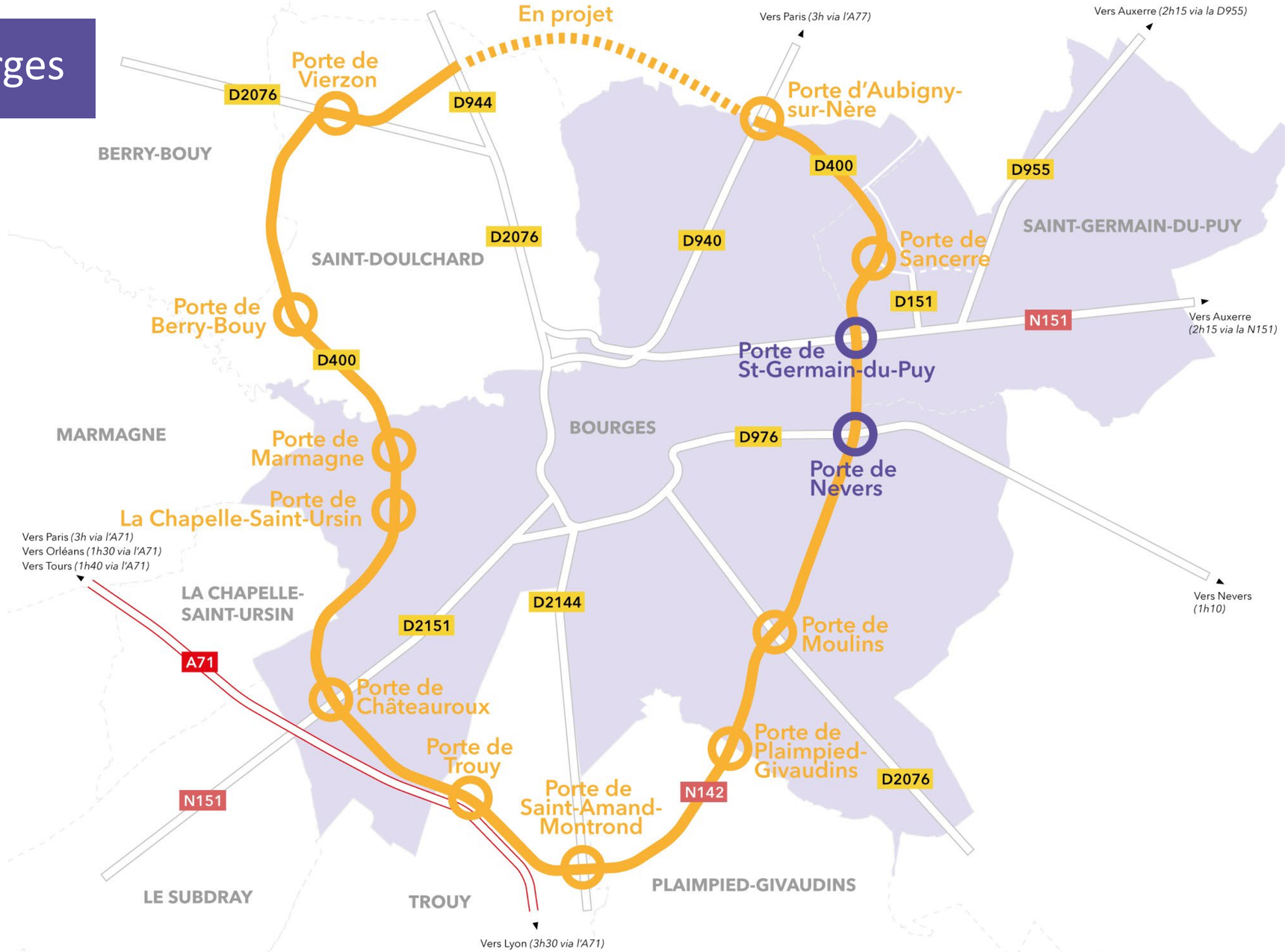

Les besoins de déplacements

Les besoins de déplacements

Les carrefours des Portes de Nevers et de Saint-Germain-du-Puy peuvent être utilisés pour :

- Des déplacements radiaux pour les actifs et les étudiants, notamment en heure de pointe ;
- Le contournement de Bourges pour des flux de transit ;
- La desserte au Nord de zones commerciales ou d'activités ;
- La desserte au Sud du centre hospitalier Jacques Cœur.

Les carrefours et leur fonctionnement : Le carrefour de la Porte de Nevers

Actuellement, les trafics sont plus importants le soir que le matin. Les heures de pointe sont globalement peu marquées, en dehors du carrefour à proximité du centre hospitalier Jacques Cœur.

- Un carrefour très routier aux conditions de circulation **plutôt fluides**
- Des **ralentissements** sont toutefois observés entre les deux giratoires du carrefour
- Des **améliorations de la sécurité des accès** aux giratoires sont possibles.

Le carrefour de la Porte de Nevers

Les carrefours et leur fonctionnement : Le carrefour de la Porte de Nevers

Modélisation du trafic en conservant le carrefour actuel à horizon 2042, réalisée à partir :

- des études de trafic menées en 2021 et 2022 ;
- de l'analyse des études partielles de trafic sur le secteur depuis 1999 ;
- de l'évolution du trafic des prochaines années, en prenant en compte la réalisation de la rocade Nord de Bourges et du projet de barreau au Nord de Saint-Germain-du-Puy (liaison entre la RD151 et la RD955).

L'hypothèse de hausse du trafic global est de 1 % par an sur le périmètre jusqu'en 2042.

Dans 20 ans, si le carrefour de la Porte de Nevers n'est pas modifié, la hausse du trafic sur le secteur entraînera une augmentation de la congestion routière.

Les carrefours et leur fonctionnement : Le carrefour de la Porte de Saint-Germain-du-Puy

Actuellement, les trafics sont plus importants le soir que le matin, puisqu'aux retours au domicile, s'ajoutent de nombreux motifs de déplacement liés aux activités de fin de journée (achat, loisir, etc.).

- Un carrefour très routier aux conditions de circulation **plutôt fluides**
- Des **améliorations de la sécurité des accès** aux giratoires sont possibles.

Le carrefour de la Porte de Saint-Germain-du-Puy

Les carrefours et leur fonctionnement : Le carrefour de la Porte de Saint-Germain-du-Puy

Actuellement, les trafics sont plus importants le soir que le matin, puisqu'aux retours au domicile, s'ajoutent de nombreux motifs de déplacement liés aux activités de fin de journée (achat, loisir, etc.).

- Un carrefour très routier aux conditions de circulation **plutôt fluides**
- Des **améliorations de la sécurité des accès** aux giratoires sont possibles.

LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Le captage de Saint-Ursin

Un captage d’eau potable est référencé à proximité des carrefours étudiés. Il s’agit du captage d’eau destiné à la consommation humaine, utilisé par la communauté d’agglomération de Bourges Plus. La ressource exploitée par ce captage est indiquée comme très vulnérable aux activités de surface. Le captage de Saint-Ursin dessert plus de 32 000 habitants.

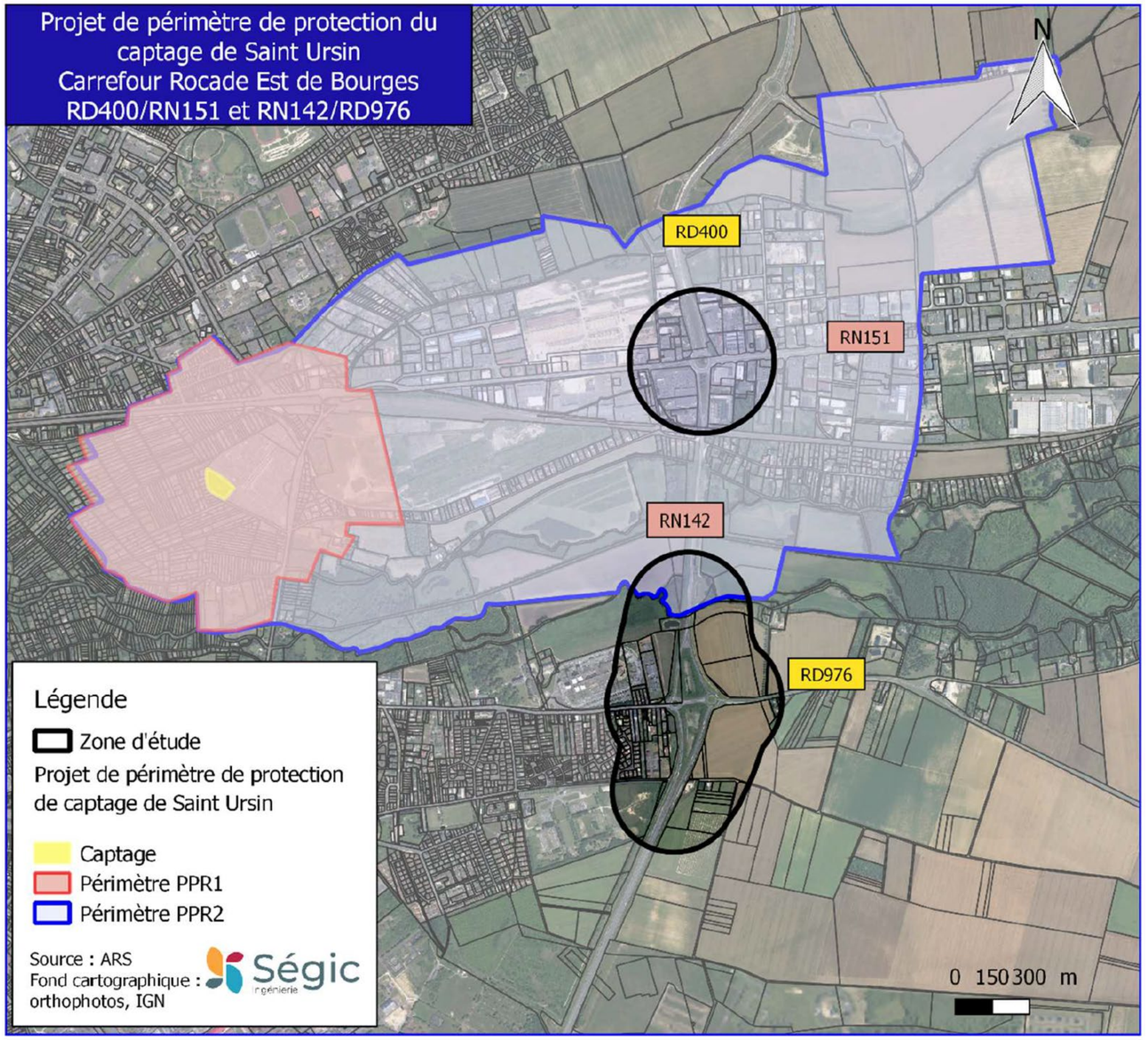

Projet de périmètre de protection du captage de Saint-Ursin

Risque d’inondation - carrefour de la Porte de Nevers

Les parcelles situées au Nord de l’Yèvrette et du centre hospitalier Jacques Coeur sont soumises à la réglementation du PPRI de l’Yèvre, de l’Auron, du Moulon et du Langis. Ainsi, la réalisation d’infrastructures routières ainsi que leurs aménagements connexes, restent autorisés sous réserve de justifier l’impossibilité de les implanter hors zone inondable.

En cas de crue, les zones A1 et A2 du PPRI peuvent stocker un volume d'eau important et amené à s'écouler petit à petit. Il convient de ne pas aggraver les risques ou de ne pas en provoquer de nouveaux, et d'assurer ainsi la sécurité des personnes et des biens.

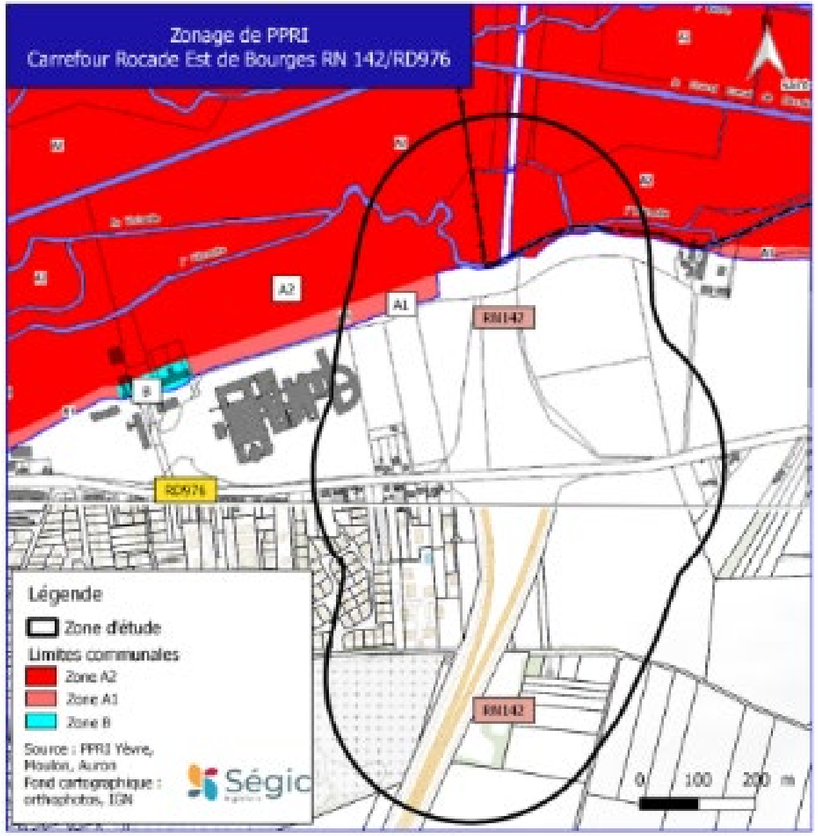

Figure 107 : Zonage du PPRI (Source : PPRI Yèvre, Auron, Moulon et Langis)

L'environnement actuel des carrefours : le milieu naturel

Milieu naturel

Les enjeux floristiques et faunistiques sur l'aire d'étude immédiate.

Aire d'étude immédiate

Niveau d'enjeu

- Très faible
- Faible
- Modéré
- Fort

1. Habitat à enjeu fort du point de vue floristique
   Habitat de reproduction d'oiseaux et potentialités de gîtes pour les chiroptères
2. Habitat à enjeu modéré du point de vue floristique
   Habitat de reproduction d'oiseaux et potentialités de gîtes pour les chiroptères.
   Zone préférentielle de transit et d'alimentation pour les chiroptères.
3. Habitat à enjeu fort du point de vue floristique

L'environnement actuel des carrefours : le milieu naturel

Milieu naturel

La flore

présence de deux espèces remarquables :

- **L'Orchis pyramidal** (Anacamptis pyramidalis), une orchidée présente en très grand nombre
- **La Germandrée des marais** (Teucrium scordium), rencontrée au niveau du boisement marécageux de Saule blanc, au Nord du carrefour de la porte de Saint-Germain-du-Puy.

La faune

Une espèce en particulier, la Decticelle bicolore, présente un enjeu fort en raison de son statut d'espèce « en danger » au niveau régional.

Un enjeu fort est attribué à son habitat, à savoir les friches calcaires denses.

L'environnement actuel des carrefours : le milieu naturel

Le paysage

Le carrefour de la porte de Saint-Germain-du-Puy se situe dans une zone bâtie d'activité et d'habitation, avec une voie ferrée à proximité.

Le carrefour de la Porte de Nevers se situe au droit d'une zone bâtie à l'Ouest et des parcelles agricoles à l'Est.

Le projet prévoit la préservation des boisements pour limiter les co-visibilités et son intégration dans le paysage pour limiter l'impact visuel et les co-visibilités.

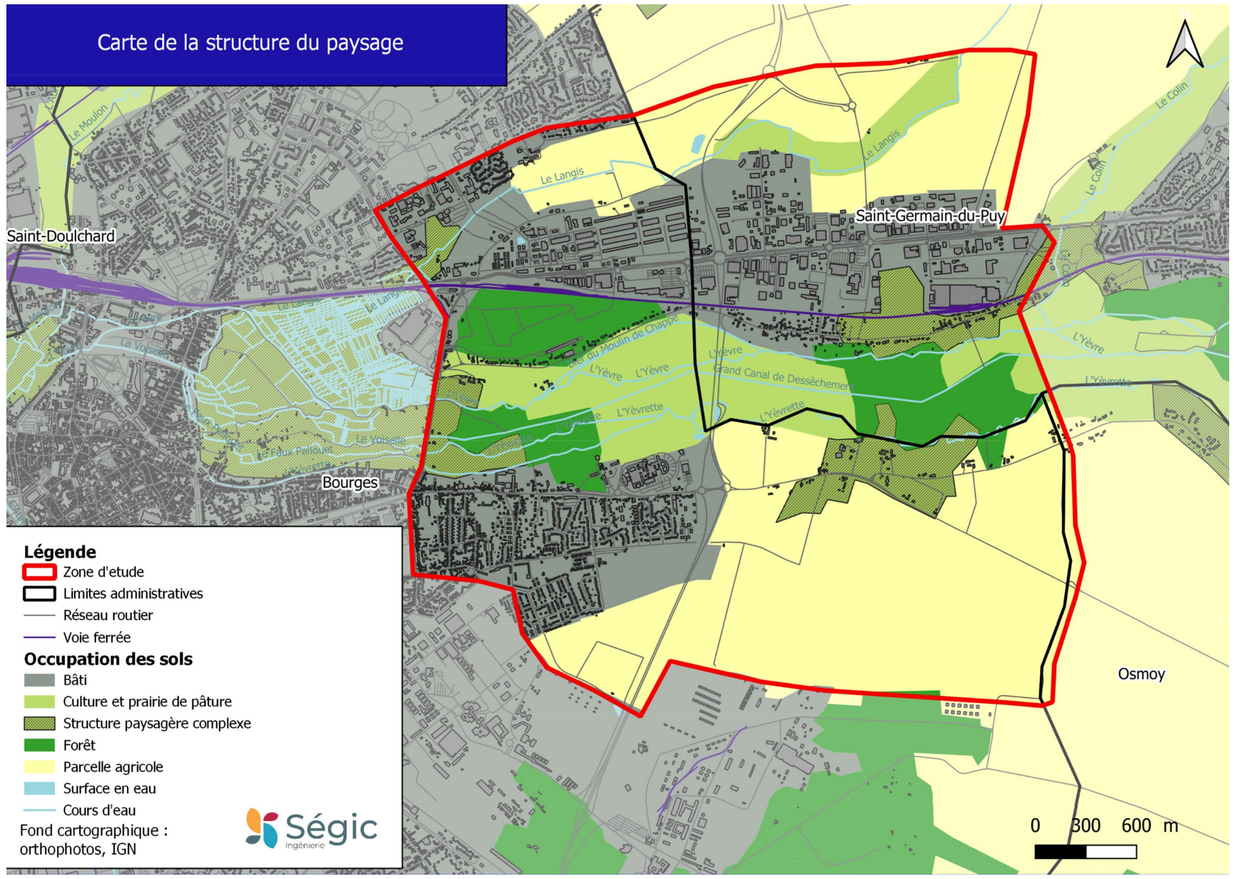

Le projet soumis à la concertation : Synthèse des enjeux environnementaux

Thématique	Caractéristiques du site et de son environnement	Niveau d'enjeu
Milieu physique	La topographie	Moyen
	La géologie	Faible
	Les enjeux de l'eau sur le secteur : Masse d'eau	Moyen
	Les enjeux de l'eau sur le secteur : Captage de Saint-Ursin	Fort
	Les enjeux de l'eau sur le secteur : Hydrographie	Moyen
	La gestion actuelle des eaux pluviales de la RN142	Fort
	Les outils de gestion de la ressource en eau	Moyen
Risques majeurs	Les risques naturels : risque d'inondation	Très fort
	Les risques naturels : risque de remontées de nappes	Moyen
	Les risques naturels : risque de mouvements de terrains	Moyen
	Les risques technologiques	Moyen

Le projet soumis à la concertation : Synthèse des enjeux environnementaux

Thématique	Caractéristiques du site et de son environnement	Niveau d'enjeu
Milieu naturel	Les habitats naturels	Fort
	L'étude de la faune et la flore	Fort
Paysage et patrimoine	Le paysage	Fort
	Les perceptions du paysage	Moyen
	L'archéologie préventive	Moyen
Contexte urbanistique	Occupation du sol	Moyen
	Agriculture	Moyen
	Réseaux concessionnaires	Faible
	Le Schéma de Cohérence territoriale	Faible
	Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal	Moyen

4

LE PROJET SOUMIS À LA CONCERTATION

Les objectifs du projet

Objectif 1

Fluidifier le trafic et améliorer les dessertes locales :

en éliminant les intersections au même niveau, on réduit les ralentissements et arrêts des véhicules. La circulation en est d'autant améliorée. Cela permet un écoulement plus fluide du trafic au profit, notamment, des flux locaux, navetteurs, cyclistes, et possiblement du projet de Bus à Haut Niveau de Service (BNHS) sur la RN151.

Objectif 2

Améliorer la sécurité – réduire les remontées de files :

en dénivelant un carrefour, les flux de circulation de transit (RN142) sont séparés des flux locaux sur la RN151 ou la RD976. Cette séparation des flux doit permettre de diminuer les risques d’accident liés à la congestion du trafic.

Les acteurs et les partenaires du projet

Acteurs

- La préfecture de la Région Centre-Val de Loire ;
- La préfecture du Cher ;
- La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Centre-Val de Loire, Maître d'ouvrage ;
- La Direction Interdépartementale des Routes Centre-Ouest (DIRCO), Maître d'ouvrage délégué.

Partenaires

- Le Conseil départemental du Cher ;
- La communauté d'agglomération Bourges Plus ;
- Les communes de Bourges et Saint-Germain-du-Puy ;
- Les Chambres Consulaires (agriculture, commerce et industrie) du Cher ;
- Le Centre Hospitalier Jacques Cœur.

Le projet soumis à la concertation :
Dénivellation du Carrefour de la Porte de Nevers

Les caractéristiques générales de l'aménagement

1 La création d'une chaussée avec une file par sens qui **passera sous le carrefour de la porte de Nevers.** Le gabarit sera adapté à la circulation des poids-lourds.

2 3 4 5 La conversion de la voie existante en **bretelles d'entrée et de sortie**

Estimation du coût du projet niveau étude d'opportunité

pour un montant d'environ **10 M d'€ TTC.**

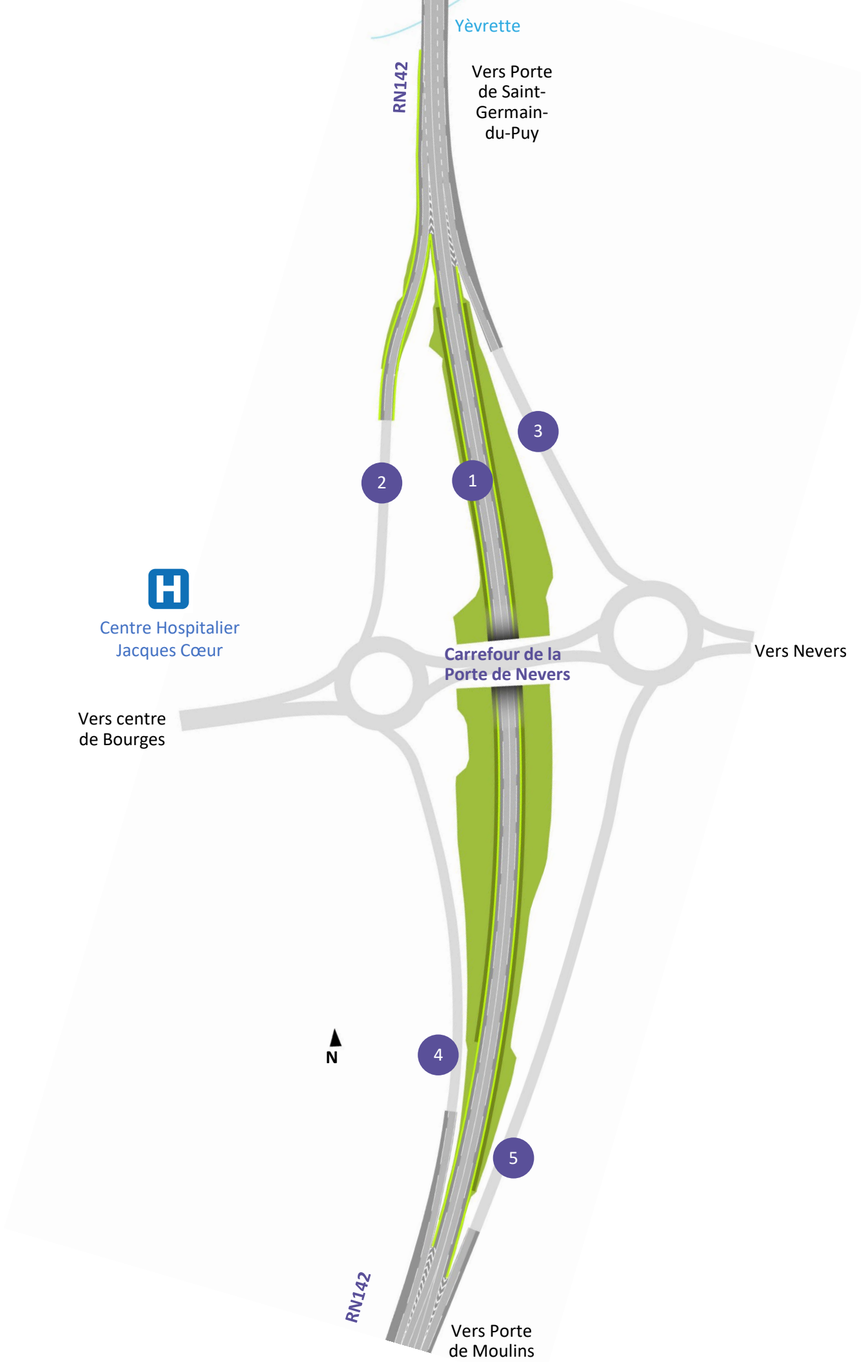

Le projet soumis à la concertation :
Dénivellation du Carrefour de la Porte de Nevers

Positionnement des 2 profils en travers

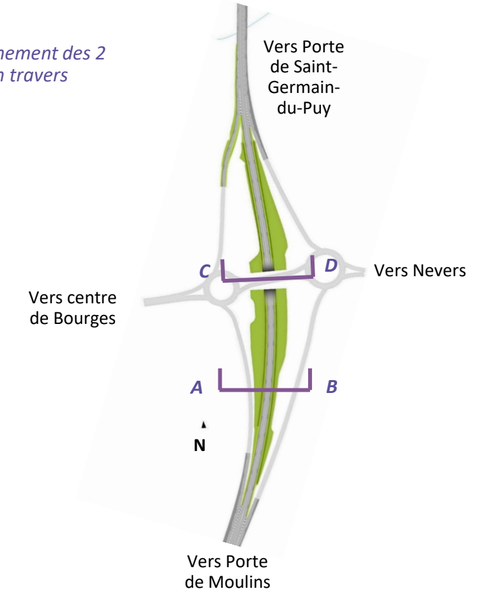

Les caractéristiques géométriques de la nouvelle chaussée

Profil en travers A/B au sud du carrefour

Profil en travers C/D sous la RD976

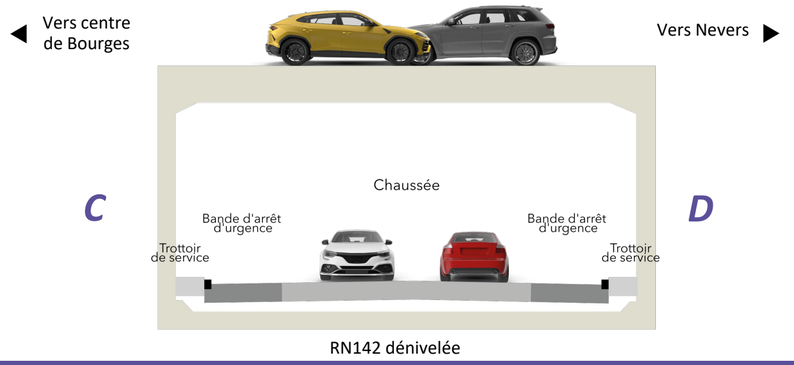

Le projet soumis à la concertation :
Création de nouvelles voies au Carrefour de la Porte de Nevers

Les 2 scénarios d'amélioration étudiés

Scénario 1

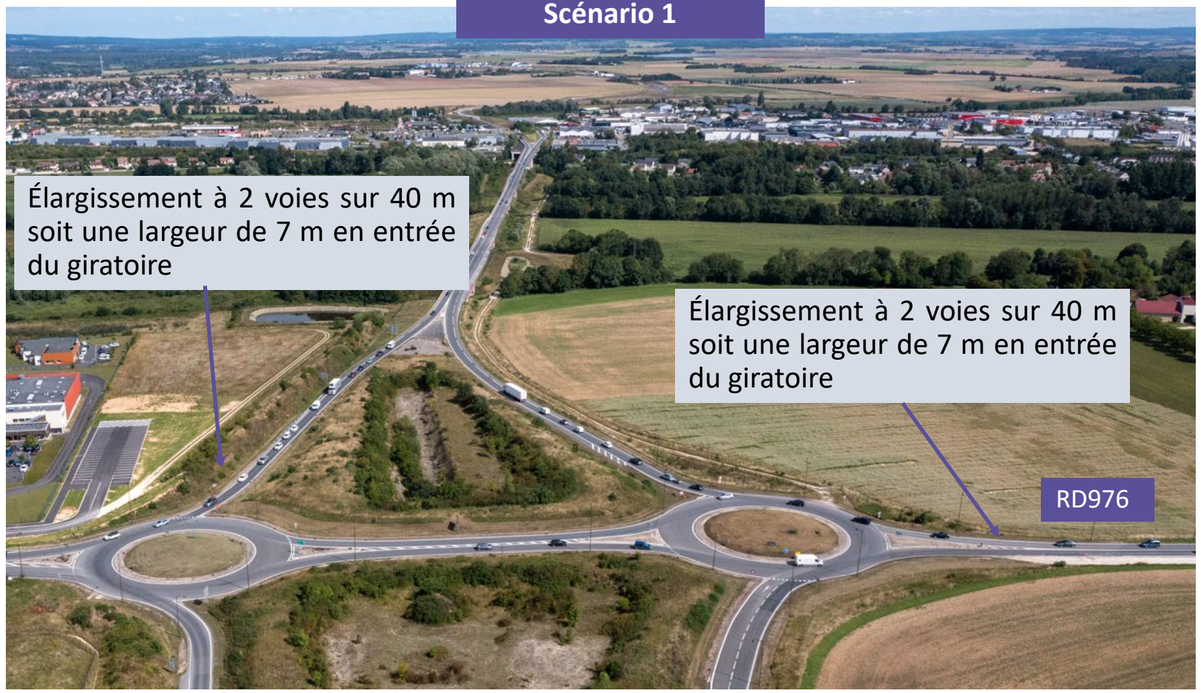

Estimation du coût du projet niveau étude d'opportunité
pour un montant d'environ **0,5 M d'€ TTC pour le scénario 1.**

Scénario 2

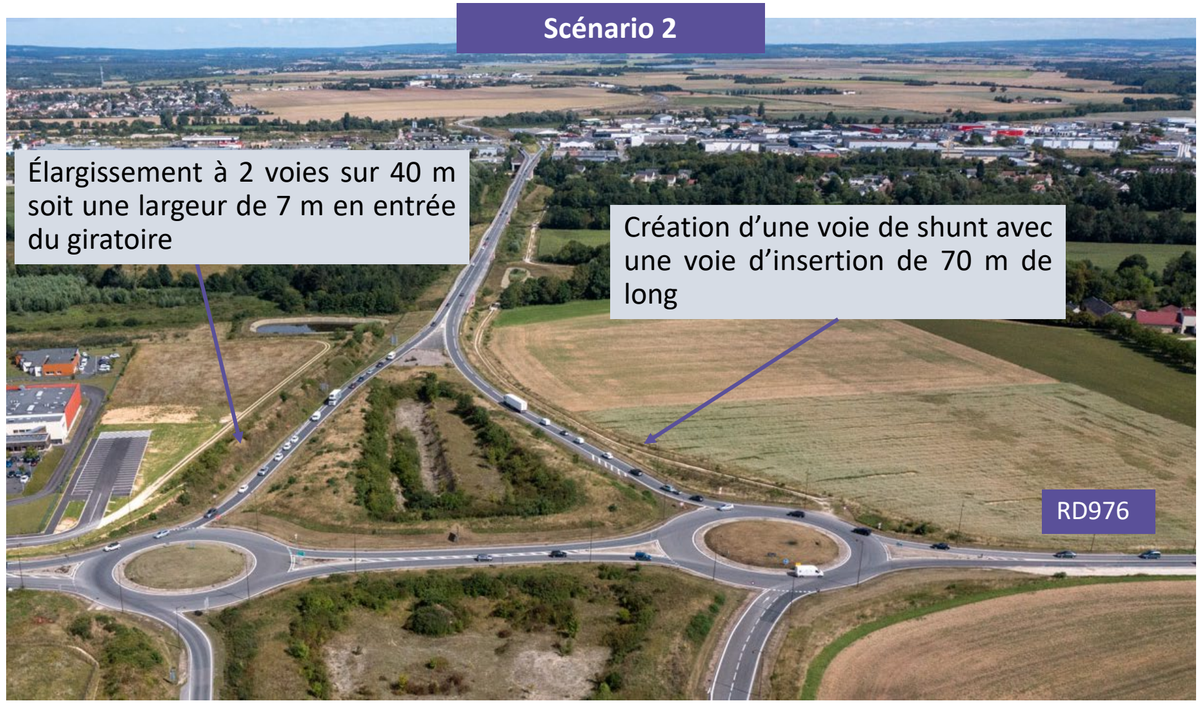

Estimation du coût du projet niveau étude d'opportunité
pour un montant d'environ **2 M d'€ TTC pour le scénario 2.**

Le projet soumis à la concertation :
Dénivellation du Carrefour de la Porte de Saint-Germain-du-Puy

Les caractéristiques générales de l'aménagement

Différents scénarios ont été étudiés en conformité avec les règles d'aménagements routiers, il ressort un projet d'aménagement soumis à la concertation qui prévoit :

1. La création d'une chaussée avec une file par sens qui **passera au-dessus du carrefour de la porte de de Saint-Germain-du-Puy.**

2 3 4 5 La conversion de la voie existante en **bretelle d'entrée et de sortie** pour rejoindre le carrefour de la porte de Saint-Germain-du-Puy depuis la depuis la Porte de Sancerre.

Estimation du coût du projet niveau étude d'opportunité

pour un montant d'environ **20 M d'€ TTC.**

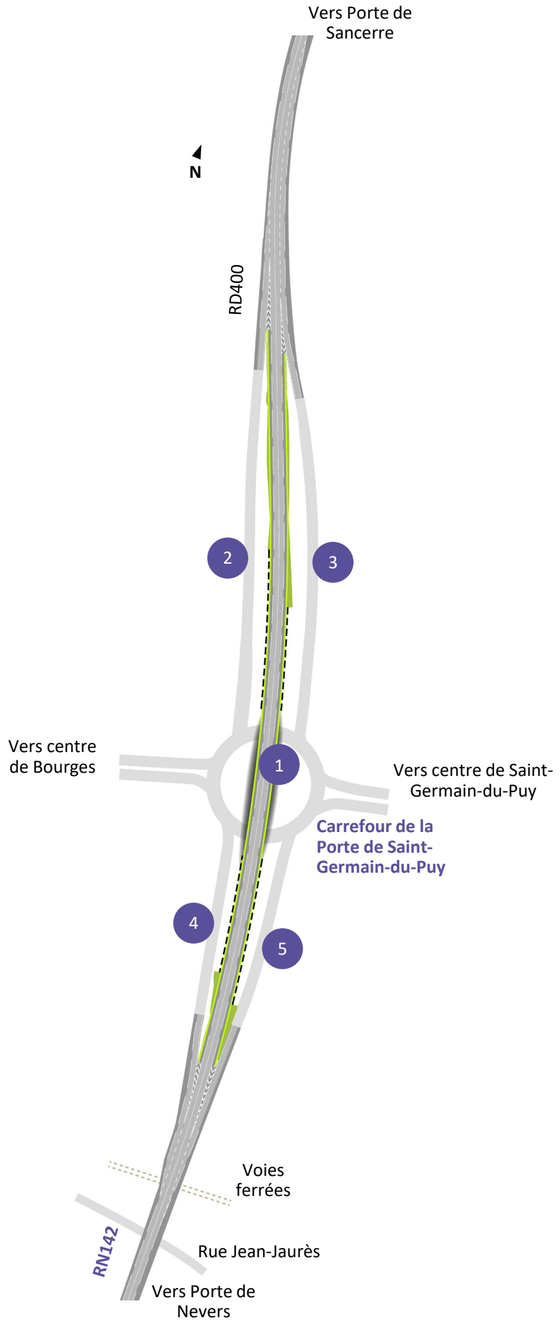

Le projet soumis à la concertation :
Dénivellation du Carrefour de la Porte de Saint-Germain-du-Puy

Positionnement des 2 profils en travers

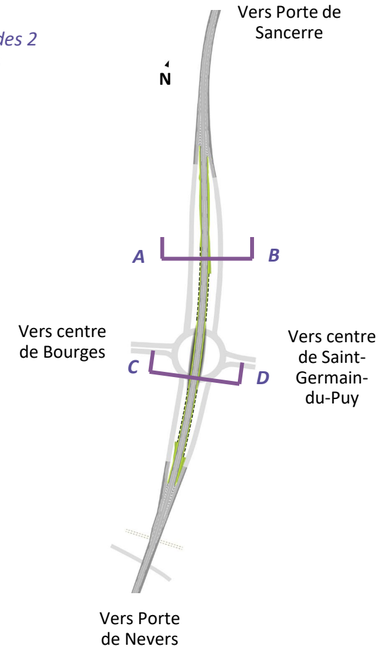

Les caractéristiques géométriques de la nouvelle chaussée

Profil en travers A/B au nord du carrefour

Profil en travers C/D au niveau du giratoire

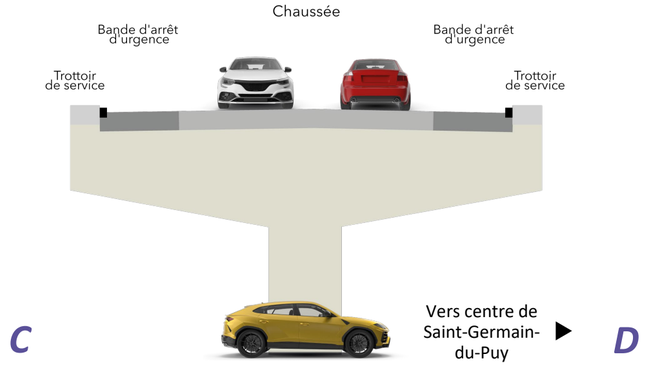

Le projet soumis à la concertation :
Analyses technique, environnementale et des coûts

L'attribution de la couleur ne dépend pas d'un système de pondération chiffré, afin de ne pas favoriser une thématique par rapport à une autre.

Moins favorable Moins adapté		Plus favorable Plus adapté

		Dénivellation du Carrefour de la Porte de Nevers	Création de nouvelles voies au carrefour de la Porte de Nevers - Scénario 1	Création de nouvelles voies au carrefour de la Porte de Nevers - Scénario 2	Dénivellation du Carrefour de la Porte de Saint-Germain-du-Puy
ANALYSE TECHNIQUE	Capacité de l'aménagement à écouler le trafic	Répond aux évolutions de trafic à horizon 2042	Ne permet pas réellement d'améliorer la situation	Permet d'améliorer partiellement (uniquement sur la RD976)	N'a pas d'incidence sur la capacité à écouler le trafic à horizon 2042
	Temps de parcours	Temps de parcours amélioré	Faible amélioration	Faible amélioration	Temps de parcours amélioré
ANALYSE ENVIRONNEMENTALE	Protection de la ressource en eau	Très faible emprise de la zone d'étude du projet dans le périmètre de protection de captage	Pas d'impact significatif attendu	Pas d'impact significatif attendu	Projet dans le périmètre de protection de captage
	Eaux pluviales	Renforcement du système d'assainissement pour se prémunir d'éventuelles pollutions	Pas d'impact significatif attendu	Pas d'impact significatif attendu	Renforcement du système d'assainissement pour se prémunir d'éventuelles pollutions
	Géologie et géotechnique	Légers terrassements en déblais	Déblais ou remblais non significatifs	Déblais ou remblais non significatifs	Terrassements en remblais important nécessitant l'apport de matériaux et la création de murs de soutènement
	Risques naturels	Prise en compte de l'aléa retrait-gonflement des argiles	Pas d'impact significatif attendu	Pas d'impact significatif attendu	Pas d'impact significatif attendu
	Risques technologiques	Pas d'impact significatif attendu	Pas d'impact significatif attendu	Pas d'impact significatif attendu	Pas d'impact significatif attendu

Le projet soumis à la concertation :
Analyses technique, environnementale et des coûts

L'attribution de la couleur ne dépend pas d'un système de pondération chiffré, afin de ne pas favoriser une thématique par rapport à une autre.

Moins favorable Moins adapté		Plus favorable Plus adapté

		Dénivellation du Carrefour de la Porte de Nevers	Création de nouvelles voies au carrefour de la Porte de Nevers - Scénario 1	Création de nouvelles voies au carrefour de la Porte de Nevers - Scénario 2	Dénivellation du Carrefour de la Porte de Saint-Germain-du-Puy
ANALYSE ENVIRONNEMENTALE	Milieu naturel - Faune/Flore	Impacts attendus sur les habitats et une espèce floristique protégée	Incidences probables sur un habitat	Incidences probables sur un habitat et sur une espèce floristique protégée	Impacts attendus sur une espèce floristique protégée. Plusieurs arbres abattus
	Paysage	Pas d'impact significatif	Pas d'impact significatif	Pas d'impact significatif	Co-visibilité partielle avec la cathédrale de Bourges du fait de l'ouvrage d'art
	Patrimoine	Nécessité d'un diagnostic archéologique	Nécessité d'un diagnostic archéologique	Nécessité d'un diagnostic archéologique	Nécessité d'un diagnostic archéologique
	Occupation des sols : imperméabilisation	Environ 8 700 m²	Environ 700 m²	Environ 2 200 m²	Environ 5 200 m²
	Compatibilité avec les documents d'urbanisme	Compatible	Compatible	Compatible	Compatible
	Cadre de vie	Pas d'impact significatif attendu	Pas d'impact significatif attendu	Pas d'impact significatif attendu	Pas d'impact significatif attendu
	Foncier	Pas d'impact	Pas d'impact	Pas d'impact	Pas d'impact
ANALYSE DES COÛTS	Évaluation économique	≈ 10 M d'€ TTC	≈ 0,5 M d'€ TTC	≈ 2 M d'€ TTC	≈ 20 M d'€ TTC

Le projet soumis à la concertation :
Analyses technique, environnementale et des coûts

L'attribution de la couleur ne dépend pas d'un système de pondération chiffré, afin de ne pas favoriser une thématique par rapport à une autre.

Moins favorable Moins adapté		Plus favorable Plus adapté

		Dénivellation du Carrefour de la Porte de Nevers	Création de nouvelles voies au carrefour de la Porte de Nevers - Scénario 1	Création de nouvelles voies au carrefour de la Porte de Nevers - Scénario 2	Dénivellation du Carrefour de la Porte de Saint-Germain-du-Puy
ANALYSE TECHNIQUE	Capacité de l'aménagement à écouler le trafic	Répond aux évolutions de trafic à horizon 2042	Ne permet pas réellement d'améliorer la situation	Permet d'améliorer partiellement (uniquement sur la RD976)	N'a pas d'incidence sur la capacité à écouler le trafic à horizon 2042
	Temps de parcours	Temps de parcours amélioré	Faible amélioration	Faible amélioration	Temps de parcours amélioré
ANALYSE ENVIRONNEMENTALE	Protection de la ressource en eau	Très faible emprise de la zone d'étude du projet dans le périmètre de protection de captage	Pas d'impact significatif attendu	Pas d'impact significatif attendu	Projet dans le périmètre de protection de captage
	Eaux pluviales	Renforcement du système d'assainissement pour se prémunir d'éventuelles pollutions	Pas d'impact significatif attendu	Pas d'impact significatif attendu	Renforcement du système d'assainissement pour se prémunir d'éventuelles pollutions
	Géologie et géotechnique	Légers terrassements en déblais	Déblais ou remblais non significatifs	Déblais ou remblais non significatifs	Terrassements en remblais important nécessitant l'apport de matériaux et la création de murs de soutènement
	Risques naturels	Prise en compte de l'aléa retrait-gonflement des argiles	Pas d'impact significatif attendu	Pas d'impact significatif attendu	Pas d'impact significatif attendu
	Risques technologiques	Pas d'impact significatif attendu	Pas d'impact significatif attendu	Pas d'impact significatif attendu	Pas d'impact significatif attendu
	Milieu naturel - Faune/Flore	Impacts attendus sur les habitats et une espèce floristique protégée	Incidences probables sur un habitat	Incidences probables sur un habitat et sur une espèce floristique protégée	Impacts attendus sur une espèce floristique protégée. Plusieurs arbres abattus
	Paysage	Pas d'impact significatif	Pas d'impact significatif	Pas d'impact significatif	Co-visibilité partielle avec la cathédrale de Bourges du fait de l'ouvrage d'art
	Patrimoine	Nécessité d'un diagnostic archéologique	Nécessité d'un diagnostic archéologique	Nécessité d'un diagnostic archéologique	Nécessité d'un diagnostic archéologique
	Occupation des sols : imperméabilisation	Environ 8 700 m²	Environ 700 m²	Environ 2 200 m²	Environ 5 200 m²
	Compatibilité avec les documents d'urbanisme	Compatible	Compatible	Compatible	Compatible
	Cadre de vie	Pas d'impact significatif attendu	Pas d'impact significatif attendu	Pas d'impact significatif attendu	Pas d'impact significatif attendu
	Foncier	Pas d'impact	Pas d'impact	Pas d'impact	Pas d'impact
ANALYSE DES COÛTS	Évaluation économique	≈ 10 M d'€ TTC	≈ 0,5 M d'€ TTC	≈ 2 M d'€ TTC	≈ 20 M d'€ TTC

Le calendrier prévisionnel

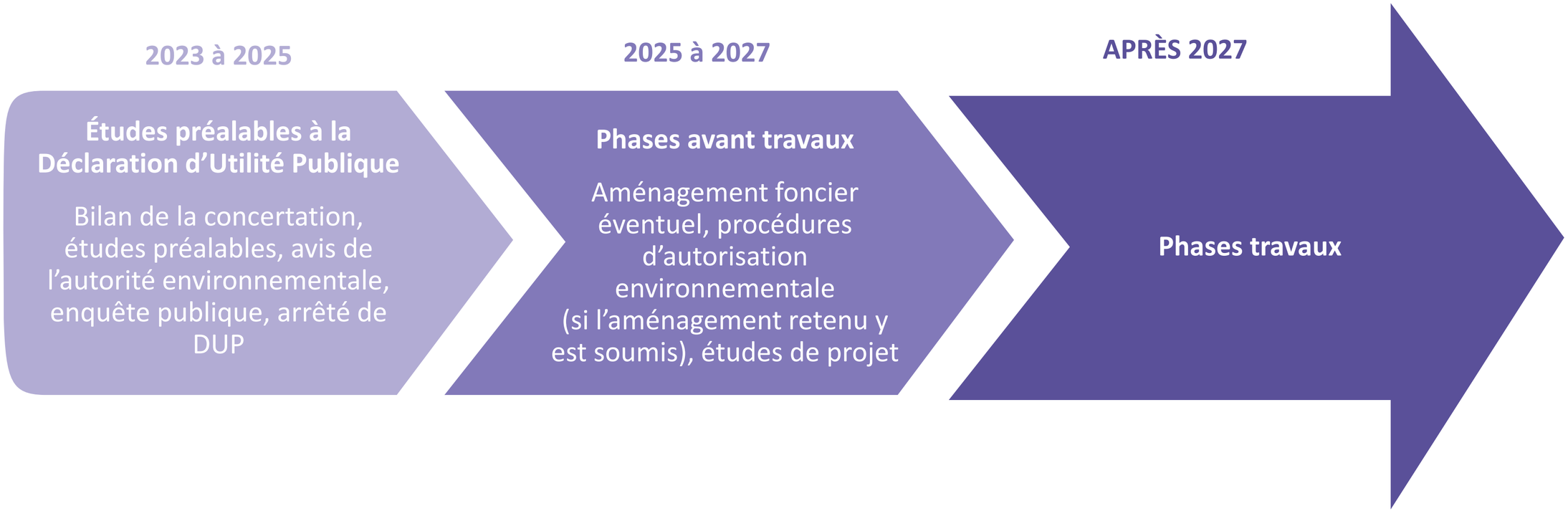

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction interdépartementale des routes Centre-Ouest

https://mtect.fr/439

Prochaines réunions :

- **à Saint-Germain-du-Puy, le 28 mars 2024 à 18h30** – Espace Nelson Mandela
- **à Bourges, la réunion de clôture, le 17 avril 2024 à 18h30** – Hôtel de ville - 11 Rue Jacques Rimbault

Conception & réalisation, illustrations : Quatrevingtdouze, SEGIC Ingénierie, Explain, Cabinet Thema Environnement – Février 2024
Crédit photos : SEGIC Ingénierie, Quatrevingtdouze

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction interdépartementale des routes Centre-Ouest

RN142

Rocade Est de Bourges
Dénivellation des carrefours des portes de Nevers et de Saint-Germain-du-Puy

Concertation

Réunion publique - Bourges - Mardi 12 mars